



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 42931

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur un projet visant à l'installation d'un centre spécialisé dans l'implantation cochléaire en Martinique. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de modernisation des hôpitaux et de garantie d'une égalité d'accès aux soins tout en rationalisant la dépense. D'une part, il n'existe aucun centre d'implantations cochléaires en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique. D'autre part, l'implantation cochléaire suppose une prise en charge longue susceptible de durer plusieurs années. Or, l'éloignement des centres d'implantations cause un préjudice financier pour les familles ainsi qu'un surcoût pour la collectivité (importance des bilans et des examens et multiplicité des déplacements en cours d'année). L'intérêt d'un tel centre est important pour les sourds profonds des régions susmentionnées ne pouvant pas bénéficier de prothèses conventionnelles. Il souhaite premièrement savoir s'il envisage de soutenir un tel projet et deuxièmement connaître les mesures prévues afin de répondre aux besoins des sourds et malentendants intéressés par la technique de l'implantation cochléaire.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42931

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5055